

**Zeitschrift:** Schweizerische Zeitschrift für Vermessung, Kulturtechnik und Photogrammetrie = Revue technique suisse des mensurations, du génie rural et de la photogrammétrie

**Herausgeber:** Schweizerischer Verein für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Société suisse de la mensuration et du génie rural

**Band:** 69 (1971)

**Heft:** 12

**Artikel:** Remaniement parcellaire de Vully

**Autor:** Dewarrat, M.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-224349>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Remaniement parcellaire de Vully

*M. Dewarrat, ing.-géomètre officiel*

## *1. Caractéristiques*

Périmètre de l'entreprise:	environ	1 560 ha
Nombre de propriétaires:	»	1 100
Nombre de parcelles:	»	13 000
Longueur des chemins projetés:	»	122 000 m <sup>1</sup>
Assainissements projetés:	»	364 ha
Colmatages projetés, principalement dans le cadre de la correction des eaux du Jura, sur le canal de la Broye:	»	160 000 m <sup>3</sup>
Canalisations projetées:	»	38 000 m <sup>1</sup>

## *Formation de 3 sous-périmètres*

Périmètre agricole:	environ	1 340 ha
Périmètre viticole:	»	100 ha
Périmètre forestier:	»	120 ha
+ zones villages:	»	43 ha
+ 4 zones à bâtir:	»	15 ha
+ 1 zone industrielle:	»	15 ha

## *2. Communes intéressées*

1. Bas-Vully FR
2. Haut-Vully FR
3. Mur part. VD
4. Cudrefin part. VD
5. Galmiz part. FR

## *Echanges inter-syndicats*

A l'ouest: Echange avec syndicat A.F. de Cudrefin

A l'est: Echange avec syndicat A.F. de Galmiz

## *3. Quelques dates importantes*

- 1962: Début des travaux
- 1962: Enquête sur le périmètre et les taxes de base
- Janvier 1964: Enquête réseau général des chemins et ensemble des travaux collectifs
- Juin 1964: Enquête des sous-périmètres
- Juillet 1964: Décision prise par bulletin secret, en assemblée, de l'exécution des travaux A.F. dans le sous-périmètre viticole
- Octobre 1964: Décision prise, en assemblée par majorité des voix et des surfaces, de l'exécution des travaux A.F. dans le sous-périmètre agricole
- Août 1965: Enquête des alignements du vignoble
- 1965 et 1967: Enquête sur les zones de constructions et zones de village

- 1968: Enquête sur l'ancien état de propriété (environ 30 propriétaires inconnus, avec une surface d'environ 2,6 ha) et enquête sur l'estimation des terres
- 1969: Enquête nouvel état du vignoble
- 1970: Mise en culture des nouvelles parcelles du vignoble, enquête des cépages
- 1971: Enquête des travaux d'aménagement du vignoble
- 1971: Décision de l'étude détaillée de l'aménagement du territoire du Vully
- 1972: Enquête du nouvel état du solde du périmètre et mise en culture de toutes les nouvelles parcelles

#### *Particularités du Vully*

*Petites exploitations agricoles, en moyenne 2 à 8 ha.*

*Exploitations mixtes avec culture de la vigne, culture herbagère, céréales, cultures maraîchères, commerce de semis et plants horticoles.*

*Nature des terres agricoles:* 50 % de terre moire provenant d'anciens marais.

*Secteur sud du Mont-Vully:* Recherché pour constructions résidentielles et week-end de personnes des villes voisines, Morat, Fribourg, Berne, Neuchâtel, Biel, Chaux-de-Fonds, etc.

#### *Aperçu des travaux collectifs*

La présentation du syndicat A.F. du Vully étant faite, en ce qui concerne la propriété et les origines, il reste à ouvrir une parenthèse sur les travaux déjà réalisés et sur ceux restant à entreprendre. Ils sont nombreux et variés comme on va le voir.

Rappelons, pour commencer, qu'au moment de la formation du syndicat A.F., les cantons de Fribourg, Berne, Neuchâtel et Vaud avaient entrepris la II<sup>e</sup> correction des Eaux du Jura et que celle-ci allait permettre de réaliser l'assainissement d'immenses surfaces, près de 360 ha, de part et d'autre du Canal de la Broye.

Après de très longues discussions il fut enfin possible de détourner une partie des terres, excavées de la Broye, pour colmater les plus importants bas-fonds laissés par l'ancien cours de la Broye et de l'Aar, au lieu de les déverser dans le lac. C'est ainsi que près de 60 000 m<sup>2</sup> furent colmatés.

Un coup d'œil sur l'aspect physique du syndicat du Vully. La plaine et la montagne s'y rencontrent. En effet, après des abords très plats où l'on mesure des pentes naturelles d'à peine 20 cm au kilomètre, on trouve les côtes abruptes du Vully avec des pentes de plus de cent pour cent. Il est vrai que sur le flanc ouest la transition est tout à fait normale.

Le devis, daté du 20 janvier 1964, prévoyait une dépense de 22 000 000 fr. Il va sans dire que pour réaliser une telle masse de travaux il n'était pas question d'attendre l'attribution des nouvelles parcelles; les propriétaires auraient eu plus d'un quart de siècle à attendre pour circuler sur les nouveaux axes.

Dès après les colmatages, c'est-à-dire à fin 1965 déjà, une première étape de collecteurs, sur la rive gauche, fut mise en chantier. En 1966, une autre

étape, les chemins principaux reliant Mur, Lugnorre, Joressens, La Sauge, pouvait démarrer.

Ces deux premières étapes, devisées à 1495 000 fr. coûterent finalement 1386 000 fr.

Immédiatement après, le syndicat adjuge les collecteurs de la rive droite de la Broye ainsi que des drainages et des chemins sur le domaine de Bellechasse; ces travaux sont rapidement terminés; ils coûtent 557 000 fr.

Là, comme pour les étapes précédentes, il n'est guère possible de donner des prix moyens à l'hectare puisqu'il ne s'agit pas d'améliorations complètes mais de travaux jugés urgents, importants cependant et couvrant de grandes superficies.

Une étape dans le vignoble était préparée pendant l'exécution des travaux qui précédent, si bien qu'à fin 1968 le syndicat adjugeait pour près de 3 000 000 fr. de travaux qui s'achèveront vers la fin 1971.

Dans cette étape, tous les genres de travaux sont réunis; à part une dizaine de canalisations principales, dont les bassins hydrographiques vont jusqu'au sommet de Mont-Vully, nous trouvons des chemins de béton et de bitume, des murs de soutènement, des dépotoirs, des nivellements de terrain, des modifications et extension du réseau d'alimentation en eau potable. On peut s'imaginer les difficultés d'adaptation, lorsqu'on sait que ces travaux touchent quatre villages qui avaient des conduites disparates pour l'eau et les égouts.

Entre-temps, les communes du Bas et du Haut-Vully prenaient la décision de faire l'étude nécessaire à l'épuration des eaux. Cette étude se fait en collaboration entre le soussigné et un bureau spécialisé. Le système sera mixte. Une station sera vraisemblablement installée au nord de Sugiez près de la Broye. Les eaux venant depuis Guévaux (à l'ouest) seront amenées par pompes à la station. Cette étude n'est pas encore assez avancée pour pouvoir en donner une description déjà maintenant.

Ajoutons encore que le Syndicat A.F. du Vully a vu sa tâche sérieusement compliquée par l'apparition du plan d'aménagement qui est en cours d'étude et qui sera commenté par le bureau Urbaplan.

Pour le futur, il est envisagé une nouvelle étape en 1972 dans le vignoble de Lugnorre à Sugiez; ce sera une série de chemins de près de cinq kilomètres. Ils traverseront le vignoble d'ouest en est et seront en béton. Ce type de chemins convenant particulièrement bien pour la récolte des eaux superficielles. Et ainsi de suite, selon les possibilités financières.

Le sous-sol est très variable. Par exemple dans la plaine, il y a alternance entre le limon, l'argile et la tourbe recouverts de terre noire. Dans le vignoble, on relève, dans les rapports établis par le laboratoire d'essais des sols du bureau des autoroutes, qu'une formation fluvio-glaciaire recouvre le plateau de Lugnorre; que sous une faible couverture apparaît la molasse composée de bancs gréseux avec alternance de couches marneuses d'épaisseurs variables. Sur tout le versant sud, il y a instabilité partout où la molasse est plus profonde et forme des pendages frisant la verticale. Le géologue participe activement à l'élaboration des projets de détail par ses précieux conseils.

Enfin, lorsque les travaux seront terminés, le syndicat A.F. du Vully aura construit plus de 120 km de chemins, 40 km de canalisations principales et assaini près de 360 ha, cela sur une superficie de plus de 1500 ha. Quant au devis de janvier 1964, il est trop tôt pour dire s'il pourra être tenu, surtout avec l'évolution actuelle.

DK 626.8 : 711.163

## Améliorations foncières et aménagement du territoire

*R. Currat*

Exposé présenté par M. R. Currat, urbaniste cantonal, à la Conférence des services chargés des améliorations foncières.

Fribourg, le 17 septembre 1971.

Soyons francs! Il n'est pas certain qu'améliorations foncières et aménagement du territoire soient toujours synonymes ... Et le temps n'est pas très éloigné où ingénieur rural et urbaniste n'avaient l'un pour l'autre que condiscendant mépris, version moderne, toute révérence gardée, du «Rat des villes et du rat des champs»...

Est-ce à dire que les remaniements parcellaires vont à l'encontre des objectifs d'un aménagement rationnel du territoire? Certainement pas! Au contraire: Le fait que l'on songe de plus en plus à favoriser, voire à imposer le remaniement parcellaire urbain, – mesure d'une utilité incontestable pour l'application des plans d'aménagement locaux –, prouve assez que le remodelage foncier apporte des avantages indéniables.

Pour le vaste domaine rural que vous avez la charge d'analyser, d'équiper, d'améliorer, puis de redistribuer avec une équité qui n'a d'égale que la patiente persuasion qui vous est demandée, l'ampleur de la tâche accomplie ne se mesure pas seulement aux dizaines de millions investis, mais tout autant aux possibilités réelles de rendre plus facile l'exploitation d'une terre qui reste essentiellement nourricière, malgré les outrages que les hommes lui font subir, malgré aussi, hélas, le peu reluisant commerce dont elle est l'objet.

Souvent, bien sûr, vos travaux modifient le paysage ... Et l'écologie ne trouve pas toujours son compte lorsqu'un ruisseau est canalisé, lorsqu'une rivière est endiguée, lorsqu'une haie disparaît, lorsqu'un chemin pour amoureux s'efface ... Certes, le sol a été de tout temps asservi par l'homme, et l'équilibre naturel n'est qu'une lente évolution permanente: Ceci nous donne précisément une bonne raison d'agir avec prudence et de respecter des lois biologiques qu'il peut être dangereux de transgresser.

Plus graves sont les atteintes au milieu rural occasionnées par des implantations intempestives de zones de construction, résidentielles ou autres. Et là, il faut reconnaître qu'un nouvel état parcellaire peut inciter, grâce à la nouvelle géométrie des parcelles, grâce aux équipements réalisés, et parfois en raison même des charges à assumer de ce fait par les propriétaires, le meilleur père de famille à convertir en «terrain à bâtir» une partie d'un domaine reconstitué avec peine. Aujourd'hui, avec l'appé-